



## Aide à domicile

### La Fnaafp/CSF salue une répartition moins diluée du second fonds de restructuration

11/10/13 - 18h01 - HOSPIMEDIA |

**La DGCS a communiqué le 9 octobre 2013 aux fédérations du secteur de l'aide à domicile des premiers éléments de bilan concernant le deuxième fonds de restructuration de 50 millions d'euros. Au regard de ces premiers chiffres, la Fnaafp/CSF se félicite d'une aide moins saupoudrée et donc d'enveloppes plus conséquentes allouées à certains services retenus.**

Le second fonds de restructuration de l'aide à domicile a bénéficié à 528 services en 2013. Les premiers éléments de bilan ont été présentés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) aux fédérations représentant le secteur, le 9 octobre 2013. Un premier fonds de 50 millions d'euros avait été décidé dans la Loi de finance pour 2012 mais devant les besoins du secteur, le versement d'une nouvelle aide avait été votée avec un nouveau fonds de 50 millions d'euros, versé encore une fois en deux tranches en 2013 et 2014.

#### 823 structures candidates

*"Il y avait 823 services candidats et 700 ont été déclarés éligibles", indique Guy Fontaine, le secrétaire général de la Fnaafp/CSF (Fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire adhérente à la confédération syndicale des familles). Parmi les services effectivement aidés, un tiers avait déjà bénéficié du premier fonds. "Il était prévu que ce nouveau fonds soit strictement réservé aux services qui n'avaient pas bénéficié du premier. Or, nous avons fait remarquer qu'il y avait eu un fort saupoudrage de cette aide. Beaucoup de structures en avait bénéficié mais pour des enveloppes moyennes qui s'élevaient à 30% de leurs besoins. Cela aurait aussi pu être gênant pour l'État qui aurait pu se retrouver devant une non-consommation du fonds", poursuit-il. Les premiers éléments du bilan montrent également un taux d'admission plus fort, "mais beaucoup plus de services ont été écartés de l'éligibilité, il y a eu une plus grande sélection à l'entrée."*

Guy Fontaine avertit que la comparaison entre les deux fonds est à relativiser *"car la base de comparaison n'est pas la même. Pour le premier fonds, 15 ARS avaient répondu à l'enquête, elles sont 23 cette année ainsi que 90 départements contre 67 l'année précédente. De plus les items des questionnaires étaient beaucoup plus fournis pour le second fonds."* "Les critères d'éligibilité n'ont pas varié, avait de son côté annoncé Nathalie Cuvillier, sous-directrice à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées à la DGCS, lors d'une conférence aux Assises de l'aide à domicile le 25 septembre 2013. *Mais nous avons cherché à corriger les difficultés qui avaient émergé lors du versement de la première tranche.*" Elle avait également rapporté des approches très différentes selon les territoires. *"Compte tenu des*



*fortes variations, plusieurs mesures ont été mises en place pour que la campagne 2013 soit plus harmonisée."*

*"Certaines fédérations sont mécontentes car, contrairement au premier fonds où tout le monde avait été un peu servi, dans certains départements des services ont été soutenus et parfois à 100% de leurs besoins et d'autres ont été écartés", reprend Guy Fontaine. La Fnaafp/CSF se félicite donc d'une dilution moins importante des crédits. "Mais cela va entraîner des restructurations, c'est la raison pour laquelle les fédérations demandaient un fonds d'urgence et non pas un fonds de restructuration." C'est pourtant ce qui a été accordé et c'est également ce qu'avait rappelé Nathalie Cuvillier lors des assises de l'aide à domicile, soulignant que "le fonds permet une action d'urgence mais qu'il ne faut pas que l'aide soit distribuée pour conforter des situations qui appellent à des restructurations."*

### **80% d'associations parmi les services aidés**

Quant au profil type des services soutenus, *"il s'agit à 80% d'associations"*, précise le secrétaire général de la Fnaafp/CSF. 14% sont des Centre communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) et 4,5% des structures commerciales. *"Le volume d'activité "publics fragiles" des structures qui ont bénéficié de l'aide représente 51 millions d'heures, 53 000 emplois et 37 000 équivalent temps plein [ETP]. En moyenne, l'enveloppe accordée aux services correspondait à 56% de ce qu'ils avaient demandé, contre 37% pour le premier fonds"*, précise-t-il.

Un ou plusieurs objectifs ont également été assignés au 528 services aidés, *"306 ont pour objectif une réduction des frais de structure pour revenir à l'équilibre, 217 un objectif d'optimisation du temps de travail et 153 un objectif de mise en place de la télégestion"*, détaille Guy Fontaine. De plus 112 services doivent diversifier leur activité, 104 réduire la masse salariale, 102 ont pour objectif d'augmenter le taux de qualification tandis que 24 doivent réduire ce taux.

*"Ce dispositif sera suivi au long cours, notamment par le biais des conventions de retour à l'équilibre et pour voir quels objectifs ont été tenus"*, avait également précisé Nathalie Cuvillier.

La Fnaafp/CSF est donc satisfaite de la manière dont les ARS ont instruit les dossiers de demande mais tient à rappeler qu'il s'agit d'une aide ponctuelle. *"Il faut à tout prix que voit le jour la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, que les gouvernements successifs nous promettent et repoussent à chaque fois, continue Guy Fontaine. C'est la raison pour laquelle nos fédérations se concentrent sur la Casa [Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie]. Nous voulons une réforme structurelle et en finir avec les rustines."*

Cécile Rabeux

Tous droits réservés 2001/2013 — HOSPIMEDIA

Source : <http://www.hospimedia.fr/>